



EXAMENS D'ACCES AU C.R.F.P.A.

SESSION 2009

NOTE DE SYNTHÈSE

« L'ÉTRANGER »

I – Partie législative.

- Code civil :
 - art. 7, 8 et 11 (doc. n° 1)
 - art. 21-1 à 21-29 (doc. n° 2) – *ne pas tenir compte des notes de jurisprudence*
- Code de commerce – art. L. 145-22 et L. 145-23 (doc. n° 3)
- Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) :
 - art. L. 411-1 à L. 411-8 (doc. n° 4)
 - art. L. 521-1 à L. 521-4 (doc. n° 5)
- Ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945, rédaction issue des lois du 24 août et 30 décembre 1993, art. 29 et 30 (doc. n° 6)
- Loi du 1er septembre 1948 relative au bail d'habitation, art. 18, extrait (doc. n° 7)

II – Jurisprudence.

- Cass. ch. civ., 27 juillet 1948 – GA, n° 20 (doc. n° 8)
- Cass. 1ère civ., 25 février 1997 (doc. n° 9)
- CEDH 18 janvier 2001, arrêt *Chapman*, extraits (doc. n° 10)

III – Doctrine.

- B. ETIENNE, audition du 18 septembre 1987, in « Etre Français aujourd'hui et demain », éd. 10/18, 1988, p. 129 et s. (doc. n° 11)
- J. ROCHFELD, *Chronique*, RTD civ. 2008, p. 169 (doc. n° 12)

IV – Articles de presse

- *Le Monde* du 16 avril 1993, article de Ph. BERNARD (doc. n° 13)
- *Le Monde* du 12 juillet 2008, article de S. LE BARS (doc. n° 14)
- *Le Monde* du 1er août 2008, encart (doc. n° 15)
- *Le Monde* du 13 août 2008, article de L. LEROUX (doc. n° 16)